

L'in Sudmersible

Journal de liaison des Centres de tri

Fédération SUD-PTT : 25/27, rue des envierges 75020 Paris Tél : 01 44 62 12 00 Fax : 01 44 62 12 34

Novembre 2008

Contre CQC et la privatisation...

E
D
I
T
O

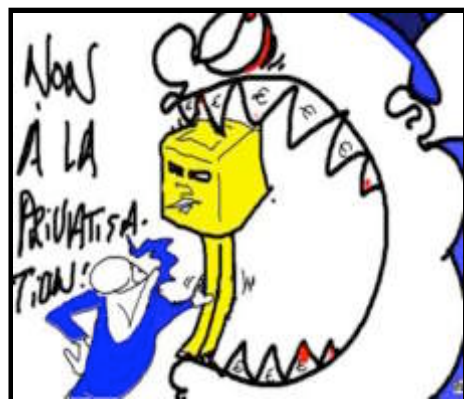
En cette fin d'année, La Poste a fait une série d'annonces concernant l'ouverture de nouvelles PIC. Avec ces dernières, 95% du territoire est maintenant couvert. Aujourd'hui le bilan que nous pouvons tirer de la mise en place de CQC n'est pas réjouissant : suppressions d'emplois, fermetures de CTC départementaux, mobilités forcées, conditions de vie et de travail aggravées. Stress et pressions managériales de toutes sortes sont le lot quotidien des agents.

La Poste profite de cette vaste restructuration pour remettre à plat la localisation des centres, l'organisation du travail, les classifications du personnel, les méthodes de management et la mécanisation des centres. Elle en profite également pour revoir les niveaux d'emplois et toute la chaîne de l'acheminement du courrier (y compris la distribution avec facteurs d'avenir). De fait, le schéma qui se dessine n'a plus grand chose à voir avec le maillage territorial antérieur. Le centre de tri départemental, qui garantissait le J+1, disparaît au gré de l'ouverture des PIC.

Face à cette restructuration majeure, ce sont les conditions de travail et de vie des personnels qui en prennent un coup. Face à cet état des lieux, que nous avons par ailleurs prédit au tout début de la mise en place de Cap Qualité Courrier, il n'est plus possible de faire l'autruche... La grève des services de nuit qui a perduré tout au long de l'année 2007 et qui a touché plus de cinquante établissements, dont l'ensemble des PIC déjà ouvertes, a permis de mettre en avant certaines revendications, et notamment les problèmes d'horaires en nuit et de pouvoir d'achat. Elle a surtout permis de montrer les capacités de résistance des personnels des CTC, en PIC ou non.

Aujourd'hui, l'intersyndicale des centres de tri Ile-de-France a recommencé les réunions et voté une plate-forme revendicative que nous popularisons dans ce numéro. La prochaine réunion aura à son ordre du jour les modalités d'action à mettre en place pour parvenir à une négociation sur cette plate-forme.

Mais La Poste ne s'arrête pas là !. CQC n'est pas encore terminé que l'on nous parle déjà de privatisation. Depuis la réforme Quilès de 91, La Poste n'a eu de cesse de préparer la privatisation de la Poste. Tout d'abord de l'intérieur en supprimant les concours de fonctionnaires et en embauchant massivement des personnels de droit privé, puis en saucissonnant l'entreprise en plusieurs branches avec dans chacune son lot de restructurations. Elle a été aidée en cela par tous les gouvernements qui se sont succédés depuis cette époque. Et même si la privatisation de La Poste ne faisait pas partie du catalogue des contre-réformes annoncées aux Présidentielles, il n'en demeure pas moins que le gouvernement actuel soutient J.P. Bailly dans sa tentative.



Elle a été aidée en cela par tous les gouvernements qui se sont succédés depuis cette époque. Et même si la privatisation de La Poste ne faisait pas partie du catalogue des contre-réformes annoncées aux Présidentielles, il n'en demeure pas moins que le gouvernement actuel soutient J.P. Bailly dans sa tentative.

Aujourd'hui, nous sommes à la croisée des chemins. Les mobilisations locales, à l'image de ce qui s'est passé au centre de tri de Clermont-Ferrand, sont indispensables. Mais pour faire reculer La Poste, c'est un mouvement d'ampleur qu'il faut construire. C'est bien un "tous ensemble" dans l'unité syndicale la plus large, et dans la durée, qu'il faut construire contre les restructurations et pour l'amélioration de nos conditions de travail et de notre pouvoir d'achat. Combattre les méfaits de la privatisation, c'est aussi combattre CQC. Après la grève du 23 septembre où les centres de tri se sont fortement mobilisés, une autre mobilisation plus large rassemblant postiers, usagers, élus est prévue le samedi 22 novembre. Le personnel des centres de tri devra montrer de nouveau ses capacités de mobilisation et sa détermination contre cette privatisation rampante mais aussi contre tous les ravages engendrés par la mise en place de CQC.

Arrogance et mépris au CTC de Clermont-Ferrand !

Du 15 septembre au 4 octobre, le personnel du CTC de Clermont-Ferrand était en grève reconductible contre les nouveaux horaires et les suppressions d'emplois (- 60) que la direction tentait d'imposer lors du passage en PIC. Lors de la présentation de la mise en place de ce projet (29 août), les syndicats SUD et CGT ont réitéré les revendications des agents :

- Création d'une brigade pérenne 21h/6h (type Lognes avec DHT de 32h) avec garantie de remplacements des départs
- Maintien de la brigade mixte avec effectif existant
- Maintien d'un seul samedi sur cinq travaillé pour les S3C
- Pas de rotation du personnel de maintenance sur le jour et la nuit.

La direction, méprisante au possible, est restée sourde à ces revendications. Elle a démontré une nouvelle fois le peu d'attention qu'elle porte aux conditions de travail ainsi que de la vie privée des agents. Tout au long du conflit c'est la quasi-unanimité du personnel de nuit ainsi que de nombreux agents de jour qui ont fait grève contre ce projet. La Poste n'a fait que multiplier les provocations. Ainsi elle a envoyé des huissiers dès le premier jour et un huissier a même relevé le nom de manifestants lors de la manif du 23 septembre; elle a aussi assigné en justice et convoqué des grévistes en conseil de discipline (pour blocage du centre) avant de reculer et d'annuler ces procédures. Enfin elle a viré dans une spirale sécuritaire en embauchant une société de gardiennage (avec chiens) et en désactivant les badges de l'ensemble du personnel pour l'empêcher d'accéder au centre. Au final, la grève aura duré trois semaines. Même si les avancées ne sont pas à la hauteur des revendications des grévistes, on peut dire que ce mouvement a apporté des améliorations par rapport au projet initial :

- 5 emplois supplémentaires par rapport à ce qui était prévu
- 50 emplois en 21h/6h dérogatoire (DHT de 32h) au lieu des 20

initialement annoncés (mais assurés seulement jusqu'en 2012)

- Prise de service unique le dimanche à 22h
- Un dimanche travaillé sur trois au lieu de deux pour les 22h/6h
- Tous les agents de la brigade mixte maintenus jusqu'à 2010 tant qu'ils n'auront pas de proposition acceptable.

Ces avancées n'ont pu aboutir que grâce à la détermination sans faille des grévistes, à leur unité. La Poste n'étant pas à une provocation près, l'étalement des jours de grève ne se fera que sur deux mois (les agents se verront donc retirer neuf, puis huit jours). La dignité coûte cher mais le personnel est plus que jamais soudé à la sortie de ce conflit. Comme à chaque fois, La Poste profite de ses réorganisations pour attaquer les conditions de travail et donc de vie des agents, et ne tient pas compte des situations individuelles. Alors que la direction communique allègrement sur le dialogue et l'accompagnement social, la réalité est toute différente. Ce fut le cas lors du conflit sur les nuits, ça l'est encore aujourd'hui. L'attitude des cadres et cadres sup est quand même à souligner: intimidations, menaces et remplacement des grévistes sans aucun état d'âme, ce qui n'a fait qu'amplifier la colère des agents. Toutefois les grévistes n'étaient pas seuls: la solidarité financière et les très nombreuses motions ont permis aussi d'aider nos collègues à tenir sur une longue durée.

Le syndicat Sud Auvergne remercie d'ailleurs toutes les personnes et structures syndicales qui ont envoyé leur soutien, tant financier que moral.



Intersyndicale des centres de tri Ile-de-France : les réunions ont commencé

L'annonce de la création d'un certain nombre de PICs en Ile-de-France (Bobigny, Pontoise, Villeneuve-la-Garenne, Bois d'Arcy) et l'ouverture déjà réalisée des PICs de Lognes, Wissous et Gonesse ont mis en avant la nécessité de réactiver l'intersyndicale qui s'était constituée au moment du conflit sur les nuits. Sont remontées des trois rencontres (en avril, juin et septembre) un certain nombre de revendications tant en termes d'emplois que de conditions de travail.

En effet CQC continue de faire des ravages: fermeture de centres et donc restructurations, suppressions d'emplois, changements d'horaires... A cela s'ajoutent des conditions de travail déplorables, proches à certains égards des conditions carcérales : pas de libre accès aux toilettes, interdiction d'utiliser le téléphone, le baladeur, présence de vigiles, vidéo surveillance, flicage médical systématique... De plus les salaires ne suivent toujours pas et les fins de mois se bouclent de plus en plus difficilement.

Après trois réunions regroupant une dizaine de centres, les présents ont adopté une plateforme revendicative (voir encadré), mobilisatrice pour les personnels.

Une nouvelle réunion se tiendra le 23 octobre, afin de réfléchir aux types d'action à mener afin de gagner sur ces revendications.

La plate-forme revendicative adoptée

☛ Arrêt de CQC

☛ **Respect des droits élémentaires du personnel** : droit au téléphone, libre accès aux toilettes, droit de parler, arrêt du flicage médical, de la vidéosurveillance, du recours aux vigiles, maintien des lieux de vie et des navettes de transport

☛ **Des horaires et des conditions de travail compatibles avec une vie normale et respectueuse de la santé des agents** : suppression des horaires aberrants (0h/6h, 4h/12h, 3h/9h...), pas de fin de service après 20h, maintien des 2 nuits sur 4, développement des horaires en journée continue, 1 samedi travaillé sur 3 au maximum avec compensation, 1h de pause repas par vacation, roulement en demi-vacation, 4 agents par MTI et TPF

☛ Un salaire correspondant à notre travail :

- II-1 Grade de base
- 300 euros d'augmentation immédiate et uniforme
- 3 euros de prime par heure de nuit travaillée
- Le 13ème mois

Accompagnement social CQC plaque Drôme Ardèche : c'est temps de malheur !

La transformation du centre de tri de Valence en Plateforme Industrielle du Courrier (PIC) et la fin de la concentration dans les bureaux impactent plus de 400 agents sur Drôme Ardèche. Sans compter les dommages collatéraux à la distribution (TTF). Dans ce cadre, un plan d'accompagnement social a été proposé par la direction aux organisations syndicales. Il est composé d'incitations au départ anticipé à la retraite et de primes pour changement d'activité. Notre rôle en tant que syndicat, c'est de lutter contre cette casse qui à terme a des conséquences sur les emplois, les horaires et au final sur le service rendu à l'utilisateur. Mais notre rôle est aussi d'aider au plus près les agents concernés par cette restructuration, c'est pourquoi nous avons signé l'accord d'accompagnement social qui nous permet de participer aux commissions de suivi...Explications :

En préambule de l'accord d'accompagnement social, les OS ont fait rajouter : *"le présent accord ne constitue pas une approbation implicite ou explicite par les organisations syndicales signataires du nouveau schéma industriel choisi par La Poste et de ces conséquences en terme d'emplois."* Dans cet accord des efforts ont été consentis par la direction : toutes les mesures sont ouvertes aux agents exerçant au moins 10 % d'activité concentration/départ dans les établissements courrier; des dispositifs de fin de carrière étalés sur deux ans (dispense d'activité, allocations de fin de carrière et toutes les mesures de temps partiel : TPC, TPAC, NTPAC et TPFC). Ces dispositifs sont ouverts par substitution à la distribution dès lors que ce départ permet de libérer un poste correspondant au souhait d'un agent en reclassement. Par contre la direction a maintenu :

- L'accord d'accompagnement s'appliquera dans les établissements concernés à la condition d'une signature d'un accord sur les régimes de travail négocié, autrement ce sont les dispositions des BRH 9 et 10 de 2002 qui s'appliquent.

- Une introduction de l'appréciation dans le critère de classements pour les modalités de comblement des postes.

La ruralité des deux départements rend les reclassements extrêmement difficiles pour certains agents. Au centre de tri de Valence, l'arrivée de nouvelles machines et la perte du tri TG1

ECO, de la presse et du transit colis entraînent la perte de nombreux emplois. La direction du centre refuse de communiquer sur le nombre d'emplois repris, mais nous encourage à compter le nombre de vestiaires sur le plan de la PIC pour se faire une idée sur ce nombre (sic)! Par supputation nous estimons que 70 agents seraient en trop à la PIC, selon la direction. Sur 230 agents affectés à la production actuellement, c'est énorme! A SUD PTT 26/07 nous avons estimé qu'en signant cet accord d'accompagnement social, nous nous donnions la possibilité d'investir les commissions de suivi, à charge à nous de les transformer en commissions de défense des intérêts du personnel. Une non-signature de cet accord nous aurait écarté de ces commissions et nous aurait conduit à laisser tomber les agents concernés au moment où notre présence leur serait du plus grand secours. A Valence il y aura deux PIC : d'abord le fameux restaurant trois étoiles (maison Pic) et la PIC de Valence avec ses horaires indigestes et ses brigades anorexiques.

Les négociations sur les horaires de la PIC de Valence sont au point mort. Pour la boîte les incontournables sont : fin de la 2 N/4 et des brigades alternées en jour, fermeture du centre le matin entre 5 h45 et 13 heures et des scénarios bâtis uniquement sur le besoin en production. Pour les OS les incontournables sont : connaître le nombre de personnes nécessaires pour traiter chaque produit, des horaires qui permettent une vie décente à l'extérieur de La Poste, et enfin bâtir des scénarios autour de ces incontournables. La mise en place des nouveaux horaires est prévue début décembre. Le personnel ne sait toujours pas qui va rester à la PIC et quels vont être les horaires de ceux qui restent. Après plusieurs délégations de masse qui ont perturbé les CDSP de négociations, le directeur impose un scénario unique qui prévoit la mise en place d'une SDLM (samedi 8 h/ 16 h, dimanche 23 h/ 5 h 45 et lundi/mardi 21 h 45 /5 h 45) qui représenterait 1/3 du personnel de nuit (le reste en 22h/6h).

On se dirige tout droit vers l'affrontement. Des HIS communes FO, CGT et SUD ont été tenues et une riposte est en cours d'élaboration.

Signatures à la PIC de Creil : la honte !

Quatre organisations syndicales au CTC de Creil, CFDT, FO, CFTC et CGC, ont signé l'accord portant sur la réorganisation du Centre de Tri en PIC ! Seuls SUD et la CGT ne l'ont pas signé ! Avant l'ouverture des « négociations », SUD avait proposé à toutes les organisations syndicales de travailler en commun, en mettant de côté leurs différences !

En effet, nous avons la faiblesse de penser que lorsqu'il y a unité syndicale, le résultat des « négociations » est souvent meilleur, chaque organisation choisissant au bout du compte de signer ou pas ! Mais hélas, c'est une particularité de l'Oise, il est impossible de monter une intersyndicale dans ce département ! Allez savoir pourquoi !? Seuls SUD et la CGT ont décidé de « négocier » en plénière. Tous les autres syndicats ont « courageusement » pris le parti de « négocier » en bilatérale, chacun dans son coin, en « catimini » !

Comme nous l'avions prédit, le vote du personnel orchestré par la direction, en dernière minute, a servi de caution à ces syndicats minoritaires pour signer! Ce vote organisé dans des conditions de « chantage » à la fermeture du Centre, avec lettre de menace explicite envoyée à domicile le week-end, était tout sauf démocratique ! C'était plutôt digne d'une « république bananière » ! Nos gouvernants qualifient (même si c'est hypocritement) de « patrons voyous », les directions d'entreprises qui utilisent de telles méthodes !

Pourtant, si aucune organisation syndicale n'avait signé l'accord (on peut toujours rêver), un autre scénario aurait été possible ! Quoi qu'en dise la direction, celle-ci aurait été contrainte de « renégocier » et de revoir sa copie, car légalement une organisation du travail ne peut pas être mise en place sans accord ! Chacun sait que la menace des « horaires pourris » sans accord n'était pas crédible, d'ailleurs la Direction n'en parlait même plus, préférant l'argument qui tue : « la fermeture du Centre » !

Mais les organisations syndicales ont courageusement voulu faire porter toute la responsabilité sur les épaules de SUD qui pouvait faire valoir son droit d'opposition, en tant que syndicat majoritaire ! C'est ce qui s'appelle « s'en laver les mains » !



4 agents par MTI-PF, c'est nécessaire !!!

En 2004, La Poste n'avait pas de mots assez forts pour vanter les « accords de Vaugirard » qualifiés à l'époque d'historiques. Cet accord national signé avec CGT, FO, CFDT, CFTC et CGC était censé mettre fin à la précarité (!). Il stipulait également qu'il y aurait dorénavant 4 personnes autour des TPF (machines de tri petits formats). A la suite de cet accord national, un accord local avait été signé (par SUD, CGT, FO et CFDT) au centre de tri de Rouen sur la mise en place de ce 4ème agent.

Aujourd'hui, alors que La Poste remplace progressivement les TPF par des MTI-PF (machines de tri industrielles petits formats avec une cadence plus rapide), elle décide que ce ne sera plus 4 mais 3 agents par machine. Celle-ci argue que ce ne sont pas les mêmes machines...

Devant cette décision arbitraire, la section SUD de Rouen CTC a décidé de porter l'affaire devant la justice. Le 18 septembre, le président du TGI a ordonné à La Poste de faire cesser dans les 8 jours le fonctionnement des MTI-PF à Rouen avec seulement 3 agents au lieu de 4 sous peine d'une astreinte de 1000 euros par jour de retard. Le président du TGI n'a fait qu'appliquer l'accord signé en 2004.

Le 30 septembre, La Poste annonçait qu'elle faisait appel du jugement de Rouen et qu'en attendant, elle refusait d'appliquer l'ordonnance du juge. Elle préfère payer une astreinte de 1000 euros par jour et gaspiller l'argent public plutôt que de se rendre à la raison. Cette affaire en dit long sur la volonté de La Poste d'améliorer les conditions de travail des agents et de faire de la santé au travail un chantier prioritaire!!! Une pétition nationale circule dans les services depuis juin: nous avons pour l'instant 517 signatures. Il faut poursuivre l'effort sachant qu'il y a 43 MTI-PF installées et que ce sera bientôt généralisé dans toutes les PIC qui vont ouvrir. Affaire à suivre...



Sénart PFR : une nouvelle direction de choc !

Depuis l'arrivée de la nouvelle responsable ligne sécurité (RLS), c'est la terreur qui domine à la plate-forme routière de Melun-Sénart. Le mot d'ordre devient : réprimons tout ce qui bouge. Un agent embauché en CDD se voit interdire la plate-forme car il n'avait que son permis de conduire au lieu de sa carte de séjour. Un autre se voit également interdire de plate-forme car il a des écouteurs.

En jour, comme en nuit, le personnel en a assez des notes de service intempestives affichées sur tous les murs du centre. Marre également de devoir signer, sans cesse, des notes de service et spécialement celle qui dernièrement stipulait : interdiction du portable, interdiction de sacs à dos, interdiction de fumer (même dehors), interdiction des bouteilles d'eau... De nombreux agents ont refusé de signer cette note scélérate.

Toutes les interdictions de cette responsable, cautionnées par la direction du centre, sont faites pour éviter que le personnel ne se retrouve, parle, revendique. Cette même politique se retrouve à la PIC de Wissous, Roissy, Gonesse. C'est une politique délibérée de répression et d'infantilisation. Nous ne sommes ni des machines, ni des bêtes. Nous devons nous organiser, lutter contre cette politique de criminalisation des salarié-es et faire respecter nos droits les plus élémentaires.

PIC Poitiers, les chiffres sont tombés !

Le CTC de Poitiers doit être transformé en PIC prochainement. Alors que jusqu'à présent, la direction ne pipait mot, le voile est maintenant levé. La PIC comprendra 264 emplois contre 244 aujourd'hui alors qu'elle va intégrer le trafic du CTC d'Angoulême (le centre ferme) et celui du CTC de Niort (transformé en PPDC). La direction propose également des horaires pourris avec la suppression des 2 nuits sur 4, la détérioration de la brigade 22h/6h actuelle, la suppression des brigades de jour et leur remplacement par des fixes matin et fixes après-midi et la création d'une matinale 4h/11H du mardi au samedi. Cette première version est très très négative et le rapport de force sera nécessaire pour faire évoluer ce projet néfaste.

Centre de tri de Bordeaux-Bègles : !l'acharnement

Nous avons appris récemment la mise en examen de 5 camarades du centre de tri de Bordeaux-Bègles. Ils sont poursuivis pour menaces et violences à l'encontre d'agent exerçant une autorité publique. Cette mise en examen fait suite à la plainte qui avait été déposée il y a 3 ans (au moment de la pseudo-sequestration des cadres) par !huissier.

Cette affaire qui a fait beaucoup de bruit à l'époque et où 14 camarades, dont les 5 cités plus haut, ont déjà eu des sanctions (dont un contractuel licencié et plusieurs avec 2 ans de suspension) est loin d'être terminée. Au moment où notre recours juridique sur la double peine (sanctions + mutations d'office) va passer au tribunal, 5 camarades sont une nouvelle fois victimes d'un déni de justice et d'une répression anti-syndicale qui sévissent depuis plus de 3 ans !

C'est dire !l'acharnement de La Poste comme des pouvoirs publics contre ceux qui osent élever la voix et contester leurs choix politiques. SUD tient à renouveler son soutien et son amitié aux camarades injustement incriminés et mettra tout en oeuvre pour que justice soit faite.